

Zeitschrift: Annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 25 (1934)

Artikel: Chronique de l'enseignement post-scolaire
Autor: Margot, J.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-112170>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Chronique de l'enseignement post-scolaire.

« Le Jeune Citoyen. »

Le *Jeune Citoyen*, publication annuelle destinée aux jeunes gens de la Suisse romande pour faciliter l'enseignement complémentaire, a paru pour la cinquantième année. Voilà un âge fort respectable dans un temps où les livres d'enseignement sont vite démodés, aussi n'est-il pas sans intérêt de marquer en quelques lignes les diverses étapes de cette publication dont l'existence est intimement liée à l'organisation des cours complémentaires dans quelques cantons romands.

La question d'un enseignement post-scolaire se posa d'une façon générale en Suisse dès 1875 après que furent imposés pour la première fois les examens de recrues. Les déficits constatés alors dans l'instruction des jeunes gens de 19 ans préoccupèrent les autorités qui prirent, un peu dans tous les cantons, des mesures pour y porter remède.

Dans le canton de Vaud, en particulier, les commissions scolaires furent invitées en 1876 à organiser dans chaque localité des cours du soir pour les jeunes gens. Le 1^{er} novembre 1878, une nouvelle circulaire de M. le conseiller d'Etat Boiceau insistait sur la nécessité de ces cours, insuffisamment développés. Un programme était indiqué : lecture avec compte rendu, étude du système métrique, rédaction devant tenir lieu d'exercice orthographique, connaissances civiques et quelques notions d'agriculture. « Il est extrêmement désirable, ajoutait le chef du Département, que cet enseignement ne prenne pas un caractère scolaire trop prononcé et qu'il revête une forme mieux appropriée à l'âge des jeunes gens auxquels il doit être donné. »

Les maîtres se mirent à la tâche, mais des directions précises, détaillées manquaient, et il parut qu'un manuel spécialement destiné aux jeunes gens permettrait d'apporter un peu d'ordre, d'intérêt et de vie dans cet enseignement qui, dès le début, s'était révélé ingrat et difficile.

Un instituteur lausannois, F. Gaillard-Pousaz, plus tard inspecteur cantonal des écoles, prit l'initiative de grouper quelques collaborateurs appartenant à l'enseignement primaire et secondaire en vue de la publication d'une brochure bi-mensuelle d'une vingtaine de pages et ayant pour titre « *Le Jeune Citoyen*, journal destiné aux jeunes gens qui se préparent aux examens de recrues ».

Voici quels furent les premiers collaborateurs :

F. Gaillard-Pousaz, à Lausanne ; L. Pelet, à Lausanne ; P. Vittoz, à Lausanne ; A. Matthey, à Montreux ; C. Thorens, à Lancy (Genève) ; L. Genoud, à Onnens (Fribourg) ; H. Gobat, à Corgémont (Jura bernois) ; A. Reitzel, à Lausanne ; P. Golaz, à Gollion (Vaud) ; C. Pelichet, à Lausanne.

L'année suivante, nous trouvons les noms de L. Beausire, à Lausanne ; P. Pignat, à Sion, et, plus tard, L. Latour, à La Chaux-de-Fonds. Le premier éditeur fut F. Payot, libraire, à Lausanne.

Comme il est facile de le constater, les collaborateurs se recrutèrent dans tous les cantons romands, ce qui montre bien que l'on cherchait à créer une publication commune pour toute la Suisse française.

Le premier fascicule porte la date du 25 octobre 1884 et parut dès lors le 1^{er} et le 15 de chaque mois pendant le semestre d'hiver, soit en tout dix numéros pour la première année. Dans l'avant-propos dû à la plume de P. Vittoz, professeur, nous lisons :

« Jeunes concitoyens et chers amis,

» Le désir de voir les cantons romands conserver ou obtenir une place honorable au point de vue de l'instruction publique est l'une des causes de l'apparition du journal que nous venons vous offrir aujourd'hui ; un confrère l'a précédé dans la Suisse allemande et paraît avoir rendu d'excellents services ; pour qu'il en soit de même en ce qui vous concerne, nous croyons devoir vous exposer le point de vue auquel nous nous sommes placés.

» Nous ne voulons pas, jeunes concitoyens, vous renvoyer, pour ainsi dire, sur les bancs de l'école ; nous supposons, au contraire, que votre instruction primaire est suffisante et qu'il ne s'agit que d'appliquer, de conserver, de fixer ce que vous avez appris... »

Suivent ensuite quelques considérations sur les moyens de développement à mettre en œuvre. L'auteur relève tout particulièrement les avantages de la lecture qui, pour être fructueuse doit porter le lecteur à la réflexion et la recherche. Il insiste sur la valeur du raisonnement en arithmétique, plus important que la mémorisation des règles et des procédés, et, pour terminer :

« Enfin, chers lecteurs, nous espérons que le but final que nous

nous proposons — qui est le développement de nos institutions nationales par le développement particulier de l'individu — sera aussi le vôtre et qu'ainsi le *Jeune Citoyen*, en comblant une lacune, apportera sa part à la réalisation des vœux que forme tout bon Suisse pour la prospérité de la mère patrie. »

Chaque numéro comprenait des articles de portée générale, morceaux de peu d'étendue sur des sujets patriotiques, scientifiques, économiques et agricoles, des exercices de lecture suivis d'un questionnaire, des modèles et sujets de rédaction de caractère pratique, des questions de calcul oral, de calcul écrit, des problèmes donnés dans les examens de recrues, de la comptabilité et enfin des études fragmentaires sur l'histoire, la géographie et l'instruction civique. Pour ces trois dernières branches, la matière contenue dans trois années consécutives devait former un cours complet.

Peu à peu, les illustrations se firent plus nombreuses, on intercala des cartes en noir et en couleur, des chants patriotiques, on introduisit une chronique de l'année et même, en 1889, un feuillet : « Le chasseur d'ours », d'Alexandre Dumas. Mais la préoccupation de permettre aux jeunes gens de faire bonne figure aux examens est prédominante et pour eux se multiplient les résumés de connaissances civiques, les listes de questions auxquelles ils auront à répondre.

De 1889 à 1893, le *Jeune Citoyen* parut en 12 cahiers mensuels. En 1894, il se présente pour la première fois sous la forme d'un volume complet et les questions étudiées sont groupées sous les titres suivants : Lecture — Agriculture — Industrie — Hygiène — Biographies — Composition — Géographie — Histoire — Instruction civique — Arithmétique — Economie politique — Chants — Poésies — Variétés.

L'année 1900 marqua le désistement du créateur de l'œuvre, F. Gaillard-Pousaz, qui remit le *Jeune Citoyen* aux inspecteurs primaires vaudois pour la rédaction, et à la librairie Payot pour l'administration et la publication. Genève, Neuchâtel et le Jura bernois continuaient à apporter une collaboration appréciée ; par contre, Fribourg se retira de l'association pour adopter *Aux Recrues suisses*, d'un caractère plus directement orienté vers l'examen proprement dit.

En 1908, sur la demande du conseiller d'Etat Garbani-Nerini, à Bellinzone, une entente intervint en vue d'une traduction ou plutôt d'une adaptation du *Jeune Citoyen* pour les cours organisés dans le canton du Tessin. Le volume parut en 1908, 1909 et 1910 sous le titre de *Il Giovane Cittadino* avec comme collaborateurs Francesco Chiesa, l'éminent poète et directeur du

lycée de Lugano ; Marioni, inspecteur des écoles, et Grandi, instituteur.

Le *Jeune Citoyen* poursuivit dès lors bravement sa course sans écueils et sans grandes modifications. La guerre éclata, les examens de recrues furent abandonnés momentanément, puis leur suppression définitive votée par les Chambres. Cette décision eut des conséquences immédiates pour l'enseignement post-scolaire. Genève et Neuchâtel organisèrent des cours de caractère exclusivement professionnel, Vaud et Berne maintinrent les cours complémentaires estimant avec raison que les cours professionnels d'une utilité indéniable pour l'apprentissage d'un métier ne font pas une part suffisante à la formation civique du futur citoyen et qu'en dehors des apprentis, il reste un nombre important de jeunes gens qui, n'exerçant pas un métier, ne sauraient être abandonnés complètement entre 16 et 19 ans.

La nécessité de préparer les jeunes gens à un examen avait fait des cours un instrument de répétition, de consolidation des connaissances élémentaires plutôt qu'un instrument de développement. Les examens disparus, une orientation nouvelle de ces cours devait être envisagée. Les maîtres appelés à les donner furent invités à adapter leur programme en tenant compte du milieu, des circonstances locales et du niveau intellectuel des élèves. Des cours d'agriculture, d'arboriculture, de viticulture furent organisées ; des personnes étrangères à l'école, vétérinaires, médecins, hommes de loi prêtèrent leur concours. Le *Jeune Citoyen* qui restait pour ainsi dire le manuel de base de cet enseignement devait, lui aussi, se transformer. Un cours élémentaire de français fut édité, en supplément, à l'intention des jeunes Suisses allemands qui suivaient avec peu de profit un enseignement en langue étrangère. La matière elle-même du manuel fut renouvelée. D'aucuns auraient désiré que l'on supprimât sans autre la géographie et l'histoire estimant que l'enseignement reçu à l'école primaire était suffisant. Cette demande paraissait justifiée en tant que l'on visait à la mémorisation pure et simple de faits historiques, mais non si l'on considérait ces deux disciplines comme un moyen de développement intellectuel et civique. On fit une large place à la géographie économique ; les différentes régions de notre pays furent étudiées de manière à faire appel à la réflexion et au raisonnement plutôt qu'à la mémoire. En histoire, au lieu de résumés secs et nus, on entra dans le détail, on présenta les événements d'une façon nouvelle en groupant par exemple les faits autour d'une personnalité comme Matthieu Schinner, Ulrich Zwingli, Bonivard, J.-J. Rousseau, F.-C. de la Harpe etc., et une part plus grande fut laissée aux événements

contemporains, si importants à connaître pour comprendre le jeu de nos institutions actuelles. Pour faire mieux revivre le passé, on eut recours à des nouvelles historiques inédites telles que l'« Anneau de Grandson », récit vivant et pittoresque de la bataille de Grandson, « Gabenna 61 ans, avant J.-C. »; « Les hommes des cavernes », récit préhistorique; « Au temps du Sonderbund »; « Au temps du service mercenaire »; « Un écolier bernois au XVII^e siècle »; « Au temps des Bourbakis ».

Les programmes de rédaction et d'instruction civique sont restés sans grand changement. On aborde cependant des questions de code civil, de code pénal ou des questions d'ordre directement pratique en traitant des sujets se rapportant à la poste, aux chemins de fer. En arithmétique, les problèmes d'entraînement sont abandonnés. On reprend bien de temps à autre certaines questions élémentaires d'intérêts, d'escompte, de géométrie dont il faut assurer la connaissance, mais le programme s'élargit, on traite les intérêts composés, les versements et paiements par annuités, les affaires bancaires, la bourse, les actions, les obligations, les effets de commerce, le change, enfin l'on accorde une large place à la comptabilité.

Dans la partie générale, les sujets sont moins nombreux qu'autrefois, mais sont plus actuels et traités d'une façon plus approfondie. Voici, par ordre de matière, quelques-uns des articles parus ces dernières années :

Régions géographiques. — Le Léman. La Broye. Les Ormonts. La Reuss. La Linth. L'Emmenthal. Le Tessin. Vallées de Delémont et Laufon, de la Suze. Le Rhin, du Bodan à Bâle. Le Rhône, de la source à la mer.

Biographies. — Hommes ayant joué un rôle marquant dans le pays et à l'étranger.

Questions techniques. — Les mesures électriques. Les courants à haute tension. L'électrification des chemins de fer. La locomotive électrique. Machines électriques. Les appareils électriques de chauffage. Le four électrique. L'accumulateur électrique. Les transformateurs d'électricité. L'électrochimie. Lacs artificiels et forces motrices. Télégraphie et téléphonie sans fil. Téléphone automatique. La vie pratique en relation avec la chimie. Les acides, les ferments. Les carburants. Les armoires frigorifiques. Les moteurs à explosion. Le moteur Diesel. Le béton armé. Le caoutchouc. L'aluminium. L'acier. La fabrication du papier. Le cinéma sonore. La radiodiffusion.

Questions économiques et sociales. — Nécessité d'apprendre un métier. L'orientation professionnelle. Quelques métiers : le

boulangier, le charron, le maçon, le forgeron, le charpentier, le boisselier, le tonnelier. L'ouvrier agricole. La nouvelle loi sur la formation professionnelle. Les industries domestiques. Les assurances sociales, l'assurance-maladie en Suisse, la Caisse nationale. La production du blé dans le monde. Le coton. La laine. Le café. La houille. Textiles d'origine végétale. Le linoléum. L'éternit. Industrie du cuir. La meunerie. Les pâtes alimentaires. La poterie. Barrières douanières. Le contingentement. Le libre-échange. La navigation fluviale. Les voies d'accès de la Suisse vers la mer. Crise économique et chômage. Inflation et déflation. Le papier monnaie. Le change.

Questions agricoles. — Plantation des arbres. Soins aux arbres fruitiers. Améliorations foncières et remaniements parcellaires. Culture maraîchère. Economie rurale. Economie alpestre. Composition du sol et amendements. Les engrais chimiques. Physiologie du blé. Les opérations culturales. La motoculture. Les assolements. Les plantes fourragères. Plantes nuisibles dans les cultures sarclées. Maladies des céréales, de la pomme de terre. Sélection des plantes cultivées. Quelques cultures accessoires dans l'agriculture. Culture maraîchère. L'alimentation des bovidés. Le bétail de boucherie. Le capital en agriculture. Entretien des machines agricoles. Ecoulement des produits laitiers.

Physiologie et hygiène. — L'alcool. Hygiène personnelle. L'éducation physique. Les sports. L'eau potable. Les désinfectants. Premiers secours en cas d'accident. La respiration. La nutrition. La digestion. La vue, l'ouïe, le cœur, les reins, la peau et leur hygiène. Les dents. Les vaccins. Hygiène dans les fabriques, dans l'habitation. Maladies professionnelles. Maladies animales dangereuses pour l'homme.

Actualités. — Les grands ports du monde. Le développement des voies aériennes. Les canaux interocéaniques et maritimes. Autour des pôles. La légion étrangère. Manifestations fédérales et cantonales importantes. Le cinquantenaire du Gothard. Barrage du Grimsel. Travaux de la Dixence. Port de Bâle. Bureau international du travail. Le problème de l'heure. Le sismographe. Le fusil-mitrailleur. L'instruction militaire préparatoire. Mesures de protection en faveur de l'agriculture. L'école des métiers de Lausanne. Le rail et l'auto. Démocratie et dictature, etc.

Il y a là une riche matière dont maîtres et élèves peuvent tirer profit. Certes, les critiques ne manquent pas et cela est bien compréhensible, car il est difficile, sinon impossible, de tailler l'habit à la taille de chacun. Ici, la publication a encore un carac-

tère trop scolaire, les questions sont trouvées trop simples ; là ces mêmes questions dépassent le niveau intellectuel de plusieurs. L'essentiel n'est-il pas d'avoir à sa disposition un choix de sujets où l'on puisse puiser largement en tenant compte des possibilités de chaque classe ?

La nouvelle loi sur la formation professionnelle éloignera les apprentis des cours complémentaires. La majeure partie des élèves sera composée d'agriculteurs et de jeunes gens ne faisant pas d'apprentissage régulier. Les cours devront être modifiés en conséquence et le *Jeune Citoyen* devra, lui aussi, s'adapter aux nouvelles circonstances s'il veut rester l'auxiliaire précieux de l'enseignement complémentaire.

J. MARGOT.